

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
de la commune d' OLIVET



Nombre de conseillers
en exercice : 11
de présents : 9
de votants : 11

Date de convocation :
13/03/2024

Date d'affichage :
22/03/2024

Le Maire de Olivet certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché à la Mairie, conformément aux articles 48 et 56 de la Loi du 5 avril 1984.

OBJET :
DCM N° 2024-12 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2023 BUDGET COMMUNE

Séance du 18 mars 2024

L'an deux mil vingt quatre, le dix huit mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MORAND Éric, Maire.

Présents : MORAND Eric, PIQUET Sarah, LORICHON Michel, ROGER Jean, CHABIRON-LAGADEC Stéphanie, MUREZ Stéphane, VEZY Sandrine, GAUDIN Patrice, LIGER Sylvie

Absent(s) excusé(s) :

Absents représentés :

Monsieur Frédéric BARDOLS donne pouvoir à Madame Sarah PIQUET.

Monsieur Antoine BRETON donne pouvoir à Monsieur Stéphane MUREZ.

Madame Stéphanie CHABIRON-LAGADEC a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

CONSIDERANT QUE le compte administratif 2023 voté préalablement par le Conseil Municipal fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 276 049.59 €
- Un déficit d'investissement de 92 916.79 €

Le Conseil Municipal, après délibération, **VOTE à l'unanimité** l'affectation du résultat comme suit :

1) Détermination du résultat de fonctionnement 2023 à affecter :

Excédent antérieur reporté : 190 004.72 €

Résultat de l'exercice : 86 044.87 €

Résultat de fonctionnement à affecter : 276 049.59 €

2) Affectation du résultat de fonctionnement

Le résultat de fonctionnement obtenu ci-dessus, soit 276 049.59 €, est affecté de la manière suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2023 : 92 916.79 €
- Dotation complémentaire en réserves : 40 000€ (C.G.C.T 2° R2311-12)

Montant affecté au compte 1068 : 132 916.79 €

Montant affecté au compte 002 : 143 132.80 €

Fait et délibéré : les jour mois et an sus dits.

Pour extrait conforme.

Le Maire,
Éric MORAND